ART. 40 N° **829**

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

	P	LFSS POUR	2022 - (N° 4523)		
Commission					
Gouvernement					
Rejeté					
		AMENI	DEMENT		N º 829
	Mm	-	enté par . Serva et Mme Sa 	age	
		ART	ICLE 40		
Supprimer cet artic	ele.				
		EXPOSÉ S	SOMMAIRE		
L'article	40,	en	l'état,	autoriserait	
• une prescription jamais bénéficier d				e lentilles de contact ocu	ılaire sans
• un dépistage par le sujet âgé, âges c	-			fant, dès le plus jeune â	ge et chez
permettant notamr	nent aux orthopti t oculaire, alors i	stes d'accomp	plir actes médicat	sultation d'un ophtalmo ix, notamment la prescr es compétences techniq	ription des
				n pour renouveler une maladies faisant fi des r et long	
Aussi, il convient	de supprimer l'art	icle 40 du tex	cte, tel est l'objet c	lu présent amendement	